

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 14 DECEMBRE 2021 à 18 H 00
Réunion en visioconférence

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 03 Novembre 2021

Finances :

- 2) Rapport d'orientation budgétaire 2022 (document joint)
- 3) Tarification de la part syndicale 2022
- 4) Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Ressources humaines :

- 5) Contrat d'adhésion au régime d'assurance -chômage avec l'URSSAF

Marchés publics :

- 6) Renouvellement de canalisation et reprise de branchements RD 4 à Crézancy : attribution du marché
- 7) Interconnexion des communes de Brumetz et de Montigny l'Allier : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre
- 8) Etude patrimoniale du schéma directeur : mise à jour du programme de renouvellement des canalisations,

Environnement :

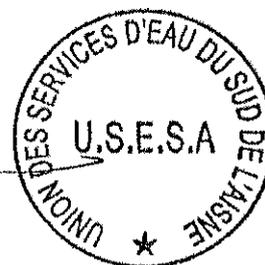
- 9) Point sur la commission environnement

- 10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 11) Questions diverses.

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 03 Décembre 2021
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci. Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.